



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier à 20h, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 19 janvier 2024 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Nicolas GILLIER, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Sylvain MOULET.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Solène GODARD qui donne pouvoir à Vanessa BROCHARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLET qui donne pouvoir à Morgane BONNET, Évelyne RAULET qui donne pouvoir à Isabelle CHANTRY, Joël PHELIPPON qui donne pouvoir à Sylvain MOULET.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Daniel BONNET est désigné secrétaire de séance.

Madame le MAIRE donne lecture aux pouvoirs.

Le PV du conseil municipal du 07 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité sans observation.

1. Extension de la maison de santé – Validation de l'avant-projet sommaire et demande de subventions

Madame le MAIRE explique que ce programme modificatif doit être présenté au conseil municipal afin de déposer les demandes de subventions.

Madame le MAIRE rappelle que cette extension a été décidée pour plusieurs raisons.

La maison de santé a été construite en 2017. Une demande de l'ensemble des professionnels de santé a été transmise afin de réfléchir à une extension de la maison de santé. En effet, les professionnels de santé sont de plus en plus sollicités, les besoins en termes de soins s'intensifient, ce qui demande un renfort dans les équipes soignantes.

L'aile médecin actuelle, comprenant trois cabinets, est trop étroite avec les nouvelles pratiques de la médecine (assistantes médicales, infirmier-ière ASALEE). Le départ en retraite d'un médecin généraliste, d'ores et déjà remplacé, et le départ proche d'un autre médecin en retraite amène une

réflexion sur les pratiques futures de la médecine. Ainsi, cette extension est nécessaire pour faciliter l'arrivée de nouveaux médecins dans des conditions optimales.

Aussi, les kinésithérapeutes ont besoin d'une extension de leur plateau technique et de salles de soins supplémentaires par l'arrivée d'un nouveau collègue.

Ces différentes extensions amènent aussi une réorganisation des circulations et une salle de réunion plus spacieuse pour accueillir les nouveaux professionnels.

Le programme initial prévoyait 270m² d'extension, aujourd'hui en phase d'avant-projet sommaire, il en compte 280m². Il avait été identifié un ratio à 2 500€/m² mais ce coût n'incluait pas le coût des réaménagements intérieurs

Il est présenté au Conseil Municipal le programme modicatif suivant :

- L'extension prévoit deux extensions :
 - Une extension (surface totale de 242.73m²) pour accueillir 4 médecins généralistes, 2 assistantes médicales, 1 IDE Asalée, des infirmières libérales, une salle d'attente commune, une réserve.
 - Une extension (surface totale de 37.59m²) pour créer 3 salles de soins supplémentaires pour les kinésithérapeutes.
- Les extensions sont conçues afin d'optimiser les consommations énergétiques et assurer un confort thermique été comme hiver, sans avoir recours à la climatisation.
- La toiture est étudiée afin de mettre en place un système de panneaux photovoltaïques.

Pour un montant total des travaux estimé à 770 500€HT, comprenant les deux extensions et le réaménagement intérieur.

Calendrier prévisionnel

Phase	Date prévisionnelle
Validation de la phase APD	Février 2024
Lancement de la consultation des entreprises	Mars 2024
Attribution des marchés de travaux	Mai 2024
Démarrage des travaux	Juin 2024
Réception des travaux	Septembre 2025

Une nouvelle délibération avec une estimation définitive des travaux sera présentée prochainement pour réajuster les demandes de subvention avec un phasage des travaux mieux défini.

Martial RICHARD note que le calendrier prévisionnel présenté est optimiste.

Sylvain MOULET demande si le montant global des dépenses de 856 000€HT est une fourchette haute ou si ce montant est définitif.

Madame le MAIRE répond que le montant affiché correspond à l'estimation de l'architecte en phase d'avant-projet sommaire. Le montant sera amené à évoluer en phase d'avant-projet définitif et une fois les marchés de travaux attribués.

Sylvain MOULET s'étonne que les montants annoncés affichent plus de 100 000€ que ce qui était prévu au budget primitif de l'année 2023.

Madame le MAIRE explique que le montant au BP 2023 correspondait à celui initialement prévu dans le programme. Toutefois, ce coût ne comprenait pas le coût des réaménagements intérieurs et l'extension de 10m² supplémentaires.

André LEBRETON demande si les plans peuvent être transmis aux élus.

Madame le MAIRE répond qu'à ce stade, les plans ne sont pas définitifs et sont encore à l'étude. Elle s'engage, toutefois, à partager les plans lorsqu'ils seront définitifs en commission bâtiment.

Sylvain MOULET demande si des aménagements extérieurs sont prévus.

Vanessa BROCHARD explique que l'extension du parking des professionnels de santé a été réfléchi. Toutefois, cela n'a pas été retenu dans la mesure où le parking actuel n'est pas totalement rempli. Un nouveau bilan sera établi un an après la construction des extensions selon les usages.

Sylvain MOULET demande si l'installation des panneaux photovoltaïques en toiture sera intégrée directement dans le projet ou remise à plus tard.

Vanessa BROCHARD répond que cette installation est intégrée directement au projet afin d'éviter d'éventuels surcoûts sur une mise en œuvre reportée, liés notamment à des changements de normes et le financement de nouvelles études de faisabilité.

Bruno JAUNET demande ce que comprend le bloc vert en toiture sur les images 3D projetées.

Damien MECHINEAU précise que ce sont les combles techniques, positionnés en toiture, pour éviter une emprise au sol supplémentaire. Cette solution permettra aussi de faciliter l'accès technique des panneaux photovoltaïques.

Par ailleurs, Damien MECHINEAU demande si les demandes de subventions sont sollicitées à ce stade et si des engagements ont déjà été notifiés.

Madame le MAIRE explique que les demandes de subventions ont été sollicitées au niveau de l'Etat. Au niveau de la Région et du Département, il faut attendre la phase APD pour déposer le dossier.

Madame le MAIRE ajoute que le projet santé de la maison de santé de Vieillevigne a été validé par l'ARS. Cet avis favorable a également été transmis à la Préfecture pour faciliter l'octroi des subventions.

Vanessa BROCHARD demande le délai de réponse lié à ces demandes de subvention.

Flavie HERPIN répond que la notification de subvention de la Préfecture sera transmise à la collectivité courant avril.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

2. Construction d'une crèche municipale – Validation de l'avant-projet sommaire et demande de subventions

Madame le MAIRE explique que ce programme modificatif doit être présenté au conseil municipal afin de déposer les demandes de subventions.

Elle rappelle que la crèche sera implantée sur l'espace Paul Cézanne, à la place d'un bâtiment qui a été déconstruit. L'enjeu est de reconstruire le bourg sur lui-même afin d'éviter d'artificialiser des sols et optimiser le foncier en cœur de bourg. Cette implantation présente également l'avantage de mutualiser les parkings existants bien que, toujours dans un souci d'optimisation du foncier, des places de stationnement seront créées rue du Calvaire.

Aussi, l'ambition des élus est de construire un bâtiment exemplaire répondant aux enjeux environnementaux. La conception du bâtiment est également très encadrée par la loi et suivie par les professionnels issus de la PMI (Protection Maternel Infantile – service départemental), de la

CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et de l'actuel responsable de la halte-garderie, éducatrice de jeunes enfants.

Ce nouveau service vient répondre à une problématique forte liée à une diminution significative du nombre d'assistantes maternelles sur le secteur. L'offre publique existante, qui offre un accueil occasionnel, ne répond plus aux besoins des parents.

Le programme initial prévoyait un bâtiment d'une surface de 200m² pour 18 places. Afin de répondre aux exigences de la PMI et de la CAF et au confort d'accueil nécessaire, la surface totale du bâtiment est estimé à 227m² auquel se rajoute un espace extérieur couvert.

Christian JABIER ajoute que l'objectif du jardin d'hiver est de permettre aux enfants accueillis de profiter de l'extérieur le plus souvent possible pour leur bien-être et en adéquation avec un projet pédagogique autour de la nature.

Sylvain MOULET s'étonne du nombre de places prévu à 18. Il demande si ce chiffre n'a pas été revu à la baisse car il avait été question d'une crèche de 24 places.

Christian JABIER répond par la négative. Il explique qu'en effet, une réflexion avait été menée entre une crèche de 18 places ou une de 24 places mais l'étude de besoins a révélé qu'une capacité de 18 places était, pour l'instant, suffisante. Aussi, une crèche de 24 places engendrait un budget d'investissement et de fonctionnement supplémentaire.

Madame le MAIRE rappelle que ce sujet avait déjà été évoqué en Conseil Municipal puisque dans le programme initial voté par délibération en mars 2023, il est bien spécifié une crèche de 18 places. Elle ajoute également que la crèche de 18 places a été retenue pour s'assurer d'un taux de fréquentation plus élevé. En effet, les aides de la CAF sont versées selon le taux de fréquentation réel et non de la capacité d'accueil.

Madame le MAIRE informe que les demandes de subventions ont été réalisées auprès de l'Etat. Pour la CAF et le département, il est attendu que le projet soit en phase APD.

André LEBRETON demande si les plans peuvent être transmis aux élus.

Madame le MAIRE répond qu'à ce stade, les plans ne sont pas définitifs et sont encore à l'étude. Elle s'engage, toutefois, à partager les plans lorsqu'ils seront définitifs en commission enfance-jeunesse.

Sylvain MOULET pose la même question que pour l'extension et demande les raisons pour lesquelles l'enveloppe travaux allouée est supérieure. Il avait été estimé une enveloppe de 600K€ alors que le programme modificatif annonce 618K€.

Madame le MAIRE explique que la différence est liée à la surface complémentaire 227m² au lieu de 200m².

Sylvain MOULET rétorque que le budget voté de 600K€ était alloué pour une crèche de 24 places.

Madame le MAIRE réaffirme que la délibération de programme de mars 2023 stipulait bien une crèche de 18 places.

Sylvain MOULET explique que le groupe d'opposition s'abstiendra sur ce projet, une nouvelle fois. Il explique que son groupe estime qu'une crèche municipale privée était plus bénéfique pour des raisons financières.

Madame le MAIRE rappelle qu'une crèche municipale privée n'existe pas.

Sylvain MOULET se corrige en mentionnant une crèche privée.

Sophie PACE fait part de sa réflexion sur les aménagements extérieurs de la crèche. Elle souhaite que les aménagements soient le plus naturel possible.

Christian JABIER affirme que les aménagements sont à l'étude et seront étudiés selon les exigences et conseils de la PMI.

Sylvain MOULET observe que la végétalisation est dans l'ère du temps notamment dans les cours d'école.

Question adoptée à la majorité avec 23 VOIX POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLET, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Évelyne RAULET,

ABSTENTION (4 VOIX) Marie-Reine LANGLOIS, André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

3. Modification des horaires d'ouverture au public de la bibliothèque

Catherine BROCHARD explique que les bénévoles de la bibliothèque ont remonté la faible affluence du vendredi. Une enquête, sous forme de pointage, a donc été entamée de septembre à décembre. Cela a bien confirmé la faible fréquentation du vendredi soir de 18h à 19h30.

Il est donc proposé d'ouvrir au public la bibliothèque, le vendredi soir de 16h45 à 18h45. Cet horaire correspond à la sortie des écoles et sera donc plus adapté aux familles.

Madame le MAIRE approuve cette évolution intéressante et pertinente pour les familles avec une ouverture d'une demi-heure supplémentaire sur cette permanence.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

4. Autorisation de signature – Convention de mise à disposition de la parcelle communale ZA 40 avec ENEDIS – Travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique

Martial RICHARD explique que la convention concerne des travaux effectués sur une parcelle communale en vue d'installer un poste de transformation électrique, rue du Grand Bois au village de Malabrit. Ces travaux seront effectués par ENEDIS.

Bruno JAUNET demande si c'est un remplacement ou un renfort.

Martial RICHARD confirme que le poste de transformation électrique est un renfort du réseau électrique sur ce secteur.

Sylvain MOULET demande si cela est lié à de nouvelles habitations.

Daniel BONNET répond que c'est un renforcement du réseau car les besoins énergétiques augmentent. Il affirme qu'il n'y a pas de nouvelles habitations sur ce secteur.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

5. Autorisation de signature – Convention de passage et de surplomb avec TE44 – Travaux de viabilisation Allée du Coteau

Martial RICHARD explique que la convention porte sur des travaux effectués sur des parcelles privées relevant du domaine communal. Il s'agit de l'installation d'un poste de transformation électrique et d'un passage de réseaux pour le lotissement « La coulée du Coteau – Zone Sud ». Les travaux seront effectués par TE44.

Cette convention fait l'objet d'une modification de la délibération prise le 08/12/2022 portant sur le changement du passage de réseau. En effet, la convention actualise les parcelles sur le passage de réseaux. Ce passage aura lieu sur la parcelle N781 au lieu de N783.

Ce point ne fait l'objet d'aucune remarque.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

6. Composition des commissions municipales – modification n°3

Madame le MAIRE annonce que, suite à l'entrée en fonction d'Hubert POGU en tant que nouvel élu, il intègrera les commissions suivantes :

- Urbanisme – Habitat
- Evénementiel
- Bâtiments communaux
- Voiries – Réseaux
- Environnement

Damien MÉCHINEAU souhaite se retirer de la commission environnement pour lui permettre de consacrer plus de temps sur les autres projets et commissions.

Morgane BONNET souhaite également se retirer de la commission Urbanisme-Habitat suite à un changement professionnel. En effet, elle ne peut plus se rendre disponible pour participer aux commissions le vendredi matin.

Madame le MAIRE prend bonne note de ces modifications et seront notifiées dans la délibération.

Sylvain MOULET demande si un suppléant peut être désigné pour chaque membre d'une commission afin de pouvoir être remplacé ou désigner au moins deux membres du groupe d'opposition par commission.

Madame le MAIRE ne souhaite pas donner une suite favorable à ces demandes. Premièrement, les membres absents de la commission sont tous destinataires des comptes-rendus. Deuxièmement, désigner deux membres d'opposition par commission viendrait enfreindre le cadre réglementaire qui prévoit que la représentation au sein de chaque commission doit correspondre aux résultats des dernières élections.

Question adoptée à la majorité.

26 VOIX POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLET, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

1 ABSTENTION : André LEBRETON.

7. Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE lit les décisions prises dans le cadre de ses délégations.
Ces dernières ne font l'objet d'aucune remarque.

Points divers :

Nouvelle stratégie déchets – Clisson Sèvre Maine Agglo – présentée par Sophie PACÉ

André LEBRETON observe qu'en 2023, les professionnels ne sont plus habilités à déposer leurs déchets en déchetterie. Par conséquent, le volume annoncé par habitant va automatiquement baissé significativement.

Sophie PACE répond par l'affirmative et confirme que le volume de 600kg par habitant de déchets déposés en déchetterie en 2022 comprend également les déchets issus de la filière professionnelle.

André LEBRETON a du mal à comprendre pourquoi les professionnels ne sont pas habilités à déposer leurs déchets en déchetterie moyennant une contrepartie financière alors que le traitement du déchet sera le même dans cette déchetterie ou ailleurs.

Sophie PACE répond que la compétence de l'agglomération est uniquement basée sur la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Damien MECHINEAU note que cette interdiction d'accès aux professionnels est une bonne décision. Sa redevance ne servira plus à financer les déchets issus de la filière professionnelle.

Sylvain MOULET est d'accord mais regrette que ce service ne soit quand même pas offert aux professionnels avec une contribution financière adaptée.

Sophie PACE rappelle que l'agglomération se focalise sur la compétence à laquelle elle est dédiée à savoir la gestion des déchets ménagers et assimilés. Aussi, la structuration du service déchets de l'agglomération n'est pas adaptée à recevoir des déchets autres que ménagers. Si tel était le cas, les déchetteries devraient augmenter leur capacité, du personnel supplémentaire serait à recruter avec les difficultés actuelles que l'on connaît, les infrastructures type camions, bennes seraient également à réétudier.

Sylvain MOULET rétorque que la déchetterie de Montaigu autorise l'accès aux professionnels avec une redevance spécifique.

Sophie PACE le confirme mais soutient ses propos avec les conséquences d'une telle décision, citées ci-dessus.

Bruno JAUNET regrette le constat de dépôts sauvages réguliers sur le territoire.

Sophie PACE explique aussi que malgré les efforts pour maîtriser les coûts des déchets, la redevance continue d'augmenter puisque les taxes, le carburant augmentent et la revente des matières premières recyclées s'effondre. Madame PACE rappelle que les enjeux actuels ne sont plus basés sur le tri et son efficacité mais bien sur une réduction des déchets individuels et collectifs ; et d'ajouter qu'il faut s'enlever de la tête, l'idée que lorsque l'on produit un déchet, cela rapporte de l'argent.

Madame le MAIRE ajoute que ces constats et ces difficultés ne sont pas seulement vécus à l'échelle de l'agglomération, c'est le contexte international qui pèse lourd.

Sophie PACE explique que l'agglomération prévoit de stabiliser le budget 2024 avec les nouvelles actions : sensibilisation à la réduction des déchets, accompagnement à la pratique du compostage,

...

La nouvelle hausse de la redevance impactera la part fixe mais pas la part variable.

André LEBRETON souligne que le fait d'augmenter la part fixe et non la part variable n'est pas très incitatif à réduire ses déchets.

Sophie PACE estime que ce choix a été fait pour investir dans les infrastructures et le matériel et c'est bien la part fixe qui les finance. Evidemment, elle déplore que la redevance augmente. Toutefois, il faut faire face et être responsable pour continuer d'offrir ce service à tous les habitants. Si la redevance n'augmente pas, l'agglomération rencontrera des difficultés certaines sur l'équilibre budgétaire.

André LEBRETON maintient que l'augmentation de la part variable au lieu de la part fixe est plus judicieuse afin que chacun se responsabilise.

Sophie PACE rappelle que le service déchets devra toujours renouveler ses camions, entretenir ses déchetteries... Aussi, la facture incitative a parfois des effets pervers comme des stratégies de contournement au lieu d'une stratégie bénéfique de réduction des déchets. Ainsi, ceci ne permettra pas de lever les fonds nécessaires au bon fonctionnement du service.

Damien MECHINEAU affirme que la part fixe comprend les camions, les tournées de ramassage des déchets et le fonctionnement des déchetteries.

Vanessa BROCHARD demande où en est le déploiement du compostage sur l'agglomération.

Sophie PACE explique que le sujet avance petit à petit, des composteurs collectifs sont installés sur l'ensemble du territoire. La prochaine étape est de faire de la pédagogie auprès des habitants.

Bilan de la bourse au permis de conduire – présentée par Marie-Françoise VALIN

Marie-Françoise VALIN rappelle que le dispositif de la bourse au permis de conduire a été mis en place à l'automne 2021 avec la commission vie sociale et solidarités.

Depuis, 5 jeunes et 1 adulte ont bénéficié du financement d'un permis de conduire en échange de 25h de volontariat (Bibliothèque, service scolaire, Espace jeunes,...).

Sur les 6, 3 ont déjà obtenu leur permis et 3 autres sont en apprentissage de la conduite. Le financement est total ou partiel selon le quotient familial et les ressources financières.

Dernièrement, 6 nouveaux dossiers ont été transmis pour une possible instruction.

Madame le MAIRE ajoute que ce dispositif est très riche et bien fondé pour nombre de jeunes et adultes en recherche de mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi notamment.

André LEBRETON demande si l'accès à ce dispositif va évoluer avec la nouvelle réglementation qui avance l'âge du permis à 17 ans.

Marie-Françoise VALIN répond que cela n'a pas été envisagé à l'heure actuelle mais elle va se renseigner au niveau de l'auto-école.

Questions diverses

Vanessa BROCHARD rappelle les dates des assemblées générales de deux associations : Tous solidaires et l'ACDV.

Daniel BONNET rappelle que la commune organise le recensement de la population. Cette opération est obligatoire à tous les habitants et a lieu tous les 5 ans.

Sylvain MOULET s'interroge sur la vie économique locale avec la fermeture du dernier café de la commune. Il demande quelles démarches ont été engagées pour retrouver un lieu sur la commune.

Madame le MAIRE répond que le café est en phase de transmission et est toujours à la recherche d'un repreneur. Elle affirme qu'elle reste très attentive sur ce dossier.

Nicolas GILLIER ajoute qu'il n'a pas rencontré le gérant personnellement mais Le Maire l'a fait.

Madame le MAIRE explique que cette visite était simplement une prise de contact avec le gérant. Elle ajoute que le bâtiment demande beaucoup de travaux et que les éventuels repreneurs étudient scrupuleusement les enjeux.

Sylvain MOULET demande également les perspectives pour le restaurant le Pied'Vigne.

Vanessa BROCHARD répond qu'une rencontre entre le Maire, Daniel BONNET et le gérant a été organisée afin d'échanger sur sa situation, ses perspectives et ses recherches de solutions.

Sylvain MOULET répond que la commune est propriétaire de terrain qu'elle pourrait vendre pour la construction de son restaurant.

Christian JABIER interpelle M. MOULET en lui demandant à quel terrain il pense pour une structure de restauration.

Sylvain MOULET répond qu'il existe bien des terrains à bâtir.

Christian JABIER répond qu'une structure comme un restaurant n'est pas voué à se construire sur un terrain éloigné des axes principaux avec les contraintes de stationnement que cela suppose. Si c'était simple, une solution serait déjà trouvée car la volonté de la commune est bien évidemment de conserver ses commerces de proximité.

Madame le MAIRE affirme que l'équipe municipale partage pleinement ces préoccupations mais les solutions ne sont pas si simples.

Madame le MAIRE met fin à la séance publique.